



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'aide aux victimes

Question écrite n° 122271

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la nécessaire pérennisation des financements d'associations d'aides aux victimes. Depuis 25 ans, le réseau d'associations d'aide aux victimes est financé par l'État *via* les crédits du ministère de la justice de la politique de la ville et des collectivités. Cette aide représente chaque année un peu plus de 30 millions d'euros et bénéficie à environ 300 000 victimes. Or, face aux besoins croissants (accueil, écoute, aide, soutien, accompagnement), le montant de cette aide ne suffit plus pour maintenir un service d'aide de qualité. C'est pourquoi les associations membres de l'INAVEM recommandent qu'une contribution financière soit demandée aux auteurs d'infractions, ce qui permettrait d'abonder le financement des services d'aide aux victimes. Ainsi, elle lui demande de bien vouloir lui faire part de la position du Gouvernement sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122271

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12180

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)